



LIFE-PHYTOBARRE

LIFE PHYTOBARRE
Un procédé innovant de traitement des effluents
phytopharmaceutiques
et de nouveaux usages pour les agriculteurs

LIFE+ 12 ENV/FR/000530

Livret pédagogique Action D5

(sur la base des rapports des actions B6, C1 et C2)

Mathieu LEBORGNE

«TERRITOIRES SOCIAUX»

Mars 2017

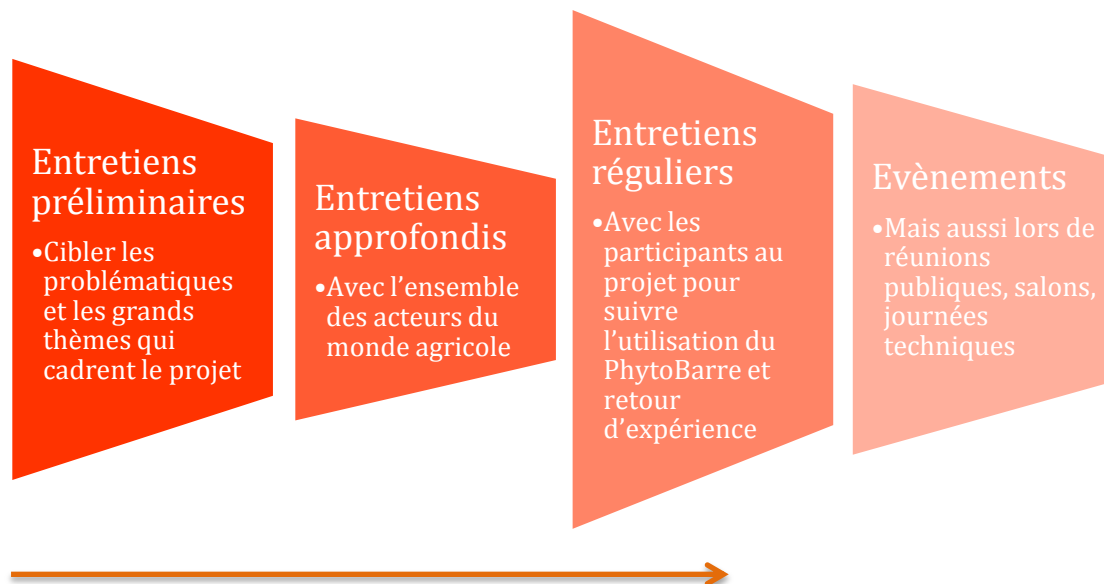
POURQUOI UN SUIVI SOCIOLOGIQUE ? A QUELLES INTERROGATIONS DOIT-IL PERMETTRE DE REpondre ?

La distance qui existe parfois entre ceux qui conçoivent une innovation et ceux qui l'utilisent pose la question de sa pertinence : **telle qu'elle est pensée et conçue par les uns, répondra-t-elle aux besoins des autres ?** Cette distance conduit à s'interroger également sur les modalités de son transfert, dans le cas présent, celui du monde scientifique vers le monde agricole.

Enfin, il s'agira de mesurer l'impact que peut avoir l'innovation (et/ou le projet) sur les pratiques de ses utilisateurs et sur les rapports à leur environnement.

C'est dans ce contexte qu'une approche sociologique trouve sa pertinence : l'étude des pratiques mais aussi des discours, des positionnements, et des dynamiques sociales, permet en effet d'avoir une vision plus claire des contextes dans lesquels s'insèrent les innovations et leur réception.

DEROULEMENT DU SUIVI SOCIOLOGIQUE



DES BACTERIES QUI ENTRENT EN POLITIQUE

QUE PEUVENT DIRE LES SCIENCES SOCIALES DANS UN PROJET TECHNIQUE COMME LIFE PHYTOBARRE ?

Deux éléments de réponse peuvent être avancés :

Tout d'abord, les bactéries (autour desquelles le projet est centré) et leurs propriétés dépolluantes sont ici envisagées non pas comme de purs objets techniques mais comme des objets socio-techniques. C'est parce que des hommes, des dynamiques de laboratoire, des opportunités économiques, des politiques de recherche existent que ces bactéries acquièrent le statut d'objet socio-technique dans un programme de recherche européen.

Le second élément a trait à la manière dont l'innovation technique portée par le projet LifePhytoBarre va être perçue et reçue par les différents types d'acteurs impliqués : qu'il s'agisse des plus concernés (les partenaires du projet) jusqu'aux cercles éloignés (autres agriculteurs, administrations, élus, grand public...). C'est ce qu'on appelle la réception sociale de l'innovation. Par ailleurs, cette innovation (et sa réception) vont aussi pouvoir être de bons indicateurs sur les niveaux de conscience environnementale des acteurs concernés. Un des buts de l'approche sociologique est

ainsi d'apporter des éléments de compréhension de la manière dont se construisent les rapports aux environnements ; et dans quelle mesure les pratiques observées sont, ou non, en phase avec les discours et les représentations recueillis.

QUELQUES ELEMENTS DE METHODE

Les premiers entretiens servent à repérer les grandes thématiques qui seront, chez les acteurs rencontrés, abordées tout au long du projet. Sur la base d'extraits de carnet de terrain, mais aussi des premiers entretiens exploratoires, au moins quatre grandes thématiques apparaissent clairement :

- En premier lieu, il s'agit d'un corpus d'entretiens auprès de 4 partenaires engagés dans le projet : c'est donc aussi un corpus discursif qui met en avant des postures de justification de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pourquoi avoir recours aux produits phytosanitaires ? Quels avantages, dans quel contexte, de quelles manières ?...
- En second lieu, les discours recueillis sont des réflexions autour de la notion de progrès, qu'il soit technique, chimique, social aussi. Les rapports au progrès, dans les paroles recueillies au moins, seront une des constantes par la suite, auprès d'autres types d'acteurs.
- Troisièmement, ces premiers entretiens vont permettre de dessiner les contours de ce qu'on appellera les « modèles agricoles », lesquels modèles vont s'appuyer à la fois sur des techniques (culturales, financières,...) mais aussi sur des registres argumentaires. Là encore, ces modèles nous suivront tout au long du projet. Trois grands modèles se distinguent : le modèle conventionnel (dit aussi « raisonné »), le modèle bio et le modèle biodynamique. Ils sont, une partie du grand puzzle en train de se construire en matière d'agriculture, au niveau mondial : l'agro-écologie.
- Enfin, dernière thématique, si le métier d'agriculteur a pu signifier liberté et autonomie, c'est bien plutôt ici la thématique de la *contrainte* qui revient dans les discours au point d'en faire un des éléments centraux constitutifs non seulement du métier mais aussi du mal-être agricole. Là aussi, la contrainte se décline sous diverses formes : administrative, économique, du marché, du client...

RETOUR SUR LES MODELES AGRICOLES ET DE LEURS EFFETS

Il s'agit d'analyser plus précisément les entretiens menés dans la première période du projet (années 1 et 2). Ceux-ci ont été menés auprès de plusieurs types d'acteurs du monde agricole : partenaires du projet, exploitants, administrations, centre de formation. Ces entretiens sont constitutifs des registres argumentatifs qui sont au principe des modèles agricoles en jeu auprès de nos interlocuteurs. Tels qu'ils se définissent, ils sont relativement « étanches » les uns envers les autres, même si certaines passerelles existent parfois. Pour résumer la situation à la manière d'une allégorie agricole, au salon « Tech'n bio » qui s'est déroulé en 2014 à la station expérimentale de la Pugère, deux mondes agricoles se côtoyaient : l'un pour qui « le bio, c'est technique » et l'autre pour qui « la technique, c'est bio ».

ELEMENTS DE CONTEXTE

La France est le premier (ou second selon les années) consommateur de produits phytosanitaires en Europe, dans les cinq premiers au niveau mondial. Cet état de fait peut être considéré comme un héritage du modèle productiviste dans lequel le pays s'est engagé au sortir de la seconde Guerre Mondiale : il fallait reconstruire la France et nourrir le pays ; les agriculteurs eurent alors cette mission. Mais ce modèle productiviste s'est confronté, dès les années 1960-1970, à des critiques de plus en plus nombreuses (notamment en lien avec la montée des préoccupations environnementales) et plus récemment, à d'autres critiques issues du monde agricole lui-même relatives aux coûts (de plus en plus élevés) des produits. On peut toutefois penser que ces remises en

cause ne suffisent pas aujourd'hui à infléchir les consommations de produits : le plan national Eco-Phyto 2018 ne peut en effet que constater une hausse de la consommation des produits phytosanitaires par les agriculteurs au cours des dernières années. Avec en particulier pour conséquences, des taux élevés de pollution des eaux de surface (dans une moindre mesure, des eaux souterraines).

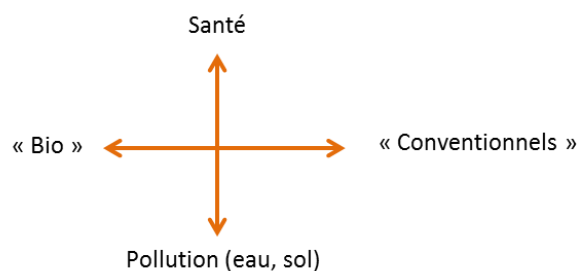
QU'EN EST-IL DANS LES DISCOURS ?

Malgré ces constats plutôt pessimistes, le consensus n'existe pas sur « les bonnes manières ». Plusieurs facteurs peuvent permettre de comprendre l'existence de ces différentes approches :

- les contraintes économiques auxquelles doit faire face le métier (prix de vente, ...)
- le manque d'information de certaines parties du monde agricole sur les effets des produits phytosanitaires sur l'environnement,
- une croyance dans le progrès technique, relativement développée au sein du monde agricole dans son ensemble.

Par ailleurs, il existe des écarts parfois importants constatés entre les textes règlementaires et les pratiques observées sur le terrain, en matière d'usage des pesticides.

Le projet LifePhytoBarre se situe donc à la croisée de deux axes thématiques qu'on pourrait résumer comme suit :



Les arguments relevés dans les entretiens nous permettent de mettre en évidence plusieurs thématiques :

- La question des héritages familiaux : dans quelle mesure les pratiques agricoles en cours (observées et décrites par les acteurs) s'inscrivent dans une continuité ou une rupture avec les héritages familiaux.
- Les ordres de justification dans le recours aux produits phytosanitaires :
 - la praticité et le gain de temps,
 - le soin apporté aux plantes (comme on soigne un homme),
 - la capacité de pallier les défaillances de la nature et d'améliorer les processus naturels.

Dans quelle mesure ces éléments de discours sont les indicateurs d'une prise de conscience environnementale au sein du monde agricole ? Les quelques observations faites, auprès y compris des partenaires engagés dans le projet, nous laissent penser que cette conscience-là n'est pas encore totalement de mise. On pense aux pratiques (avouées ou non) « déviantes » en matière de traitement des effluents (qui ressemblent plus à de petits arrangements avec le quotidien qu'à une éventuelle « délinquance environnementale »). Il n'empêche, pour les agriculteurs rencontrés, avant l'environnement, ce sont les contraintes économiques qui l'emportent (pourrait-on aller jusque parler d'une conscience environnementale sous contrainte économique ?).

Quoiqu'il en soit, sur le terrain, des signaux existent. Parmi eux : le faible nombre d'exploitations équipées de systèmes de traitement des effluents, le nombre important de témoignages relatifs au « non-rinçage » à la parcelle (tel qu'il devrait se faire, dans les textes, en l'absence de système de traitement), la non tenue des registres d'intrants, ...

Comment comprendre des décalages à une réalité imaginée ou, au moins, prescrite dans les textes règlementaires ? Plusieurs éléments peuvent être avancés :

- les contraintes économiques (et de temps) déjà évoquées : aller rincer à la parcelle signifie perte de temps, de carburant, donc d'argent.
- autre argument économique : l'investissement dans une station de lavage/traitement n'est pas un investissement productif.
- le discours selon lequel : « ce ne sont que des résidus, et en plus ils sont dilués donc peu nocifs ». Si l'agriculteur considère que ses effluents ne sont pas polluants, il ne mettra rien en œuvre pour les traiter. On touche là à la différence importante à faire entre pollution diffuse (répartie sur une surface) et pollution ponctuelle (à un endroit précis, créatrice de chemins de préférence notamment).
- la très faible applicabilité de l'arrêté de 2006 : selon les textes, il est possible de ne pas avoir de station de traitement, à condition de rincer à la parcelle. Or, dans les faits, les agriculteurs ne rincent pas systématiquement à la parcelle et quoiqu'il en soit, les contrôles en la matière sont très rares puisque difficiles à prouver (si ce n'est par délation ou flagrant délit).

Par ailleurs, si une marge de « liberté » existe quant à ces pratiques, à l'inverse, le rapport de l'agriculteur aux produits phytosanitaires est aujourd'hui marqué par un sentiment de double dépendance :

Le premier est lié à une perte d'autonomie vis-à-vis de la technique incarnée par les pesticides : si l'arrivée des pesticides, après-guerre, a été synonyme de liberté et de gain de temps, on est aujourd'hui dans un contexte où c'est un rapport d'aliénation qui caractérise les liens de l'agriculteur aux produits.

L'autre sentiment de contrainte est lié à la partie « distribution/commercialisation » de la production : la liberté de l'agriculteur de produire à son envie serait entravée par les souhaits et les goûts de la clientèle : « le jour où les gens accepteront de manger des fruits tachetés et aux formes irrégulières, je me mettrai au bio, sans problème » nous dit cet exploitant, sous-entendant qu'il n'a pas de marge de liberté en matière de produits, puisque « le consommateur est roi ».

C'est d'ailleurs sur la base de ces éléments de contrainte que les exploitants « bio » axent leur argumentaire : le retour à l'autonomie (vis-à-vis des produits mais donc aussi vis-à-vis d'une économie phytosanitaire) tout en étant sous la contrainte (choisie) de la nature. Ces deux modèles agricoles seront-ils amenés, un jour, à se rejoindre ? Est-ce une ébauche de définition de ce que certains appellent aujourd'hui l'agro-écologie de demain ?

LA COMMUNAUTE AGRICOLE FACE A SON DEVOIR PRODUCTIF SOUS CONTRAINTE ENVIRONNEMENTALE

On l'a vu, la réglementation de 2006, via un arrêté interministériel, donne obligation pour les agriculteurs de s'équiper de systèmes de rinçage des appareils de traitement et de traitement des effluents ou, si ce n'est pas le cas, de pratiquer le rinçage à la parcelle.

Les échanges avec les administrations témoignent de la difficile applicabilité de ce texte : manque de moyens humains (fréquence des contrôles faible), une pratique (le rinçage à la parcelle) qui ne peut être contrôlée autrement que sur déclaration orale de l'exploitant, des sanctions plutôt légères en cas de constat d'infraction (sur le fait accompli), etc.

Les administrations en charge des contrôles peinent donc à remplir leur mission. Mais outre le manque de moyens, c'est aussi une stratégie adoptée par l'administration vis-à-vis d'un monde agricole « pas encore prêt ».

Une des voies récentes qui s'ouvre aujourd'hui, pour pallier ces faiblesses règlementaires et administratives, est ce qu'on pourrait appeler « la stratégie des labels » ou la politique incitative.

L'approche coercitive ayant montré ses limites, l'administration, en lien avec certains labels ou certaines démarches qualité (de type Global Gap, Haute Valeur Environnementale, ...), commence en effet à changer de stratégie : l'obtention de subventions, en général, devient de plus en plus inféodée au fait d'être équipé de système de traitement, y compris si la demande de subvention concerne un domaine qui n'est pas en lien direct avec la question du traitement des effluents. Cette voie récente constitue ainsi un des nouveaux leviers administratifs pour accompagner le monde agricole dans sa mutation vers une éco-responsabilité dans ses pratiques.

MODES D'APPROPRIATION ET DE DIFFUSION DE L'INNOVATION : BILAN DU SUIVI DES PARTICIPANTS

L'INNOVATION EST-ELLE PERTINENTE POUR LE MILIEU AGRICOLE ?

Compte tenu des exigences croissantes de la société vis-à-vis de modes de productions agricoles moins impactants sur l'environnement, l'innovation PhytoBarre semble répondre à certains besoins en matière de gestion des effluents : en effet, d'après les participants, elle ne s'insère pas dans le champ de contraintes global et peu porteur qui pèse sur la profession (normes sanitaires, hausse du coût des matières premières, formalisme administratif, etc.). Elle est même vue par certains d'entre eux comme un maillon important de la chaîne de traitement et cela de deux manières :

- en procurant un gain de temps, elle permet de diminuer les contraintes spécifiques liées au traitement des effluents.
- tournée vers des préoccupations d'ordre environnemental, elle revêt une image positive pour la profession.

Les retours d'expérience témoignent du lien fort entre les modèles cultureux (types et modes de production) et la pertinence d'un procédé de traitement des effluents : ainsi en grandes cultures, son adoption serait moins pertinente qu'en arboriculture, en vigne ou en maraîchage (où la fréquence de traitement est plus élevée, la taille des parcelles plus réduites, les productions de l'exploitation en général plus diversifiées).

INTEGRATION DE L'INNOVATION AU SEIN DES PRATIQUES

Dans ce contexte, le procédé a été perçu comme simple d'utilisation, avec pour avantage de supprimer les contraintes de la pratique du rinçage à la parcelle. Ajoutons, qu'il peut parfois venir « régler quelques cas de conscience », puisque souvent, aux dires des agriculteurs eux-mêmes, les contraintes du rinçage à la parcelle sont contournées en rinçant les appareils de traitement non pas « aux champs » (qui prend du temps et nécessite du carburant) mais « à la cour ».

En ce qui concerne les participants au projet, depuis l'installation du système, son utilisation et son ergonomie sont décrites comme faciles, pratiques et répondant à la fois à leurs besoins et aux contraintes réglementaires.

Certains points de blocage témoignent cependant de la difficulté d'une adaptation complète du procédé aux pratiques de ses utilisateurs : quelques oublis concernant la manipulation de la vanne by-pass (séparation eaux de pluie/eaux de rinçage) et une utilisation du tuyau pour le lavage des appareils (et non du carsher préconisé en amont, par souci d'économie d'eau). Si certains des dysfonctionnements peuvent être résolus par la mise en place d'adaptations (témoin lumineux sur la vanne by-pass en position ouverte par exemple), ils montrent qu'un engagement des utilisateurs est nécessaire au bon fonctionnement du système. On pourrait même aller jusqu'à penser que le recours au système de rinçage/traitement a d'autant plus de chance d'être effectif que l'opérateur

croit à ce qu'il fait ou au moins le juge important, notamment pour l'environnement voire sa santé. Les retours d'expériences ont permis d'anticiper les difficultés liées à une utilisation collective, d'une part car la pratique de rinçage, en apparence simple, varie d'un individu à l'autre (car très dépendante du rapport de l'individu à l'outil), et d'autre part car l'aspect organisationnel, lorsque plusieurs personnes utilisent l'outil, vient rajouter une contrainte à sa bonne utilisation.

IMPACT DU PROJET SUR LES PRATIQUES DE TRAITEMENTS PHYTOSANITAIRES ET SUR LE RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT

Les expérimentations menées dans le cadre du projet ont eu pour conséquence de « révéler » les pratiques de traitement aux participants¹ : leur nombre, leur nature, leur fréquence mais aussi leurs conséquences au travers des quantités de produits retrouvées au sein des bassins et de la présence inattendue de substances actives dans les eaux de rinçage (issues de produits non mentionnés par les participants).

La modélisation des pratiques dans un rapport a permis de déclencher un questionnement individuel autour des pratiques de l'exploitation et au-delà même des pratiques, de l'état physico-chimique général de la ressource en eau.

DIFFUSION DE L'INNOVATION : LES FREINS ET LES LEVIERS

Au regard de l'ensemble des entretiens, et malgré le fait que la « peur des contrôles » soit souvent évoquée par les agriculteurs comme une des raisons les poussant à envisager l'acquisition d'un système de traitement des effluents, la réglementation n'a finalement que peu d'impact sur le changement des pratiques.

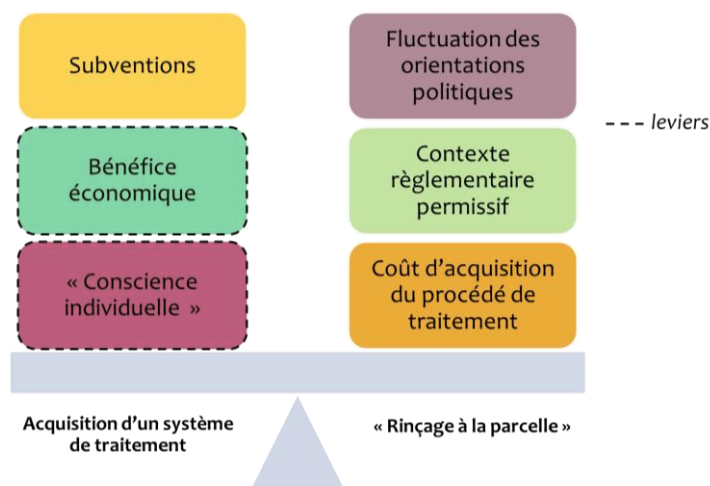
La fluctuation des orientations politiques actuelles place l'agriculteur dans une position d'incertitude qui tend à freiner l'adoption des systèmes de traitements. Le basculement, ces dernières années, vers un soutien plus important aux stations de traitement collectives ne favorise pas son adoption en tant que tel, il permet cependant d'orienter son usage.

Le développement de ces « gestes environnementaux » repose sur l'idée encore trop fragile, que cet investissement « non productif » pourrait constituer un avantage concurrentiel vis-à-vis des autres modes de production existants sur le marché par la vente d'une « image environnementale ».

Au-delà des trajectoires professionnelles (fin de carrière, ou début d'installation), la « conscience individuelle »² reste, un élément clé dans l'adoption d'un procédé de traitement.

¹ Un rapport d'analyse a été donné à chaque participant. Les résultats ont été présentés et commentés par l'équipe projet au cours d'un entretien.

² Volonté d'investir dans la préservation des ressources (eau, sol, etc...) base de l'activité.



POUR OU CONTRE S'ÉQUIPER D'UNE SYSTEME DE TRAITEMENT ?

Les conditions du développement de l'innovation militent aujourd'hui a priori plus pour la mutualisation des pratiques de traitement. C'est peut-être vers le modèle de la station de traitement collective qu'il faudra s'orienter. Se pose alors la question des conditions de réussite d'une utilisation collective de la station. Plusieurs critères semblent importants : une certaine « homogénéité » des pratiques et des cultures s'inscrivant au sein un périmètre « restreint » ainsi que le concept d'une « station intégrée », où toutes les manipulations des produits de traitement pourront y être effectuées (remplissage de la cuve au stockage des bidons vides).

L'expérience en cours autour de la mise en place d'une station de traitement dans une cave coopérative viticole montre une autre limite : celle, non pas des consciences individuelles face aux potentielles dégradations du milieu, mais de la difficile mobilisation d'une communauté professionnelle autour d'un outil, dont une des premières caractéristiques mentionnées est le fait qu'il ne soit pas « un investissement productif ». Il semble que le succès de l'opération (station collective) repose largement, pour l'heure, sur la capacité de mobilisation d'un individu (le président de la cave), convaincu par le procédé car conscient que face à la concurrence sauvage venue d'autres pays (Espagne notamment), c'est aujourd'hui la bataille de l'image « environnementalement correcte » qui se joue. L'outil Phytobarre pourra, en plus de son efficacité, jouer aussi ce rôle.